

Objet de la délibération : 24.09.23/77 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 08 JUILLET 2024

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal de la séance qui s'est tenue le 08 juillet 2024,

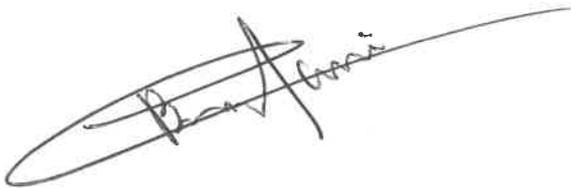
Convenant à ce titre que les membres du Conseil doivent le valider ou demandent à le rectifier,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE le procès-verbal du Conseil Municipal du 08 juillet 2024.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Marie BREANT



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

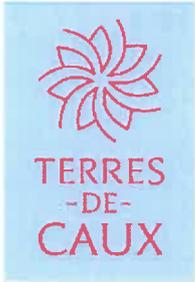
Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20240923-0892-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024



24.09.23/77 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 08 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le seize septembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.		
Secrétaire de séance : Marie BREANT		
Nombre de membres en exercice : 31		
Présents : 18	Absents : 13	Pouvoirs : 9
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie SINEAU PATRY Cécile LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno CRAQUELIN Paule HUBY Pascal LEDUN Christine LEPRON Dominique GREAUME Hervé DUJARDIN Stéphane MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane DAMBRY Frédéric LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne BREANT Marie	CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert MYMVCHOD Corinne BLOND Éric MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel LECARON Caroline SALLO Sabrina BELLENGER Laetitia BUREL Lucie DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain VIOLETTE Ghislaine	SINEAU PATRY Cécile DUJARDIN Stéphane COUSIN Sophie DELACROIX Bruno LEDUN Christine CRAQUELIN Paule VASSE Jean-Marc GESLAIN Fabienne LEROY Bertrand

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20240923-0892-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 25/09/2024

Date de mise en ligne : 26/09/2024

**Objet de la délibération : 24.09.23/78 ORGANISATION DU RYTHME SCOLAIRE :
RENOUVELLEMENT DE LA DEROGATION**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération 3.4.1 du 15 février 2018 relative à l'organisation du rythme scolaire,

Considérant la délibération 3.1.1 du 05 juillet 2021 relative à l'organisation du rythme scolaire,

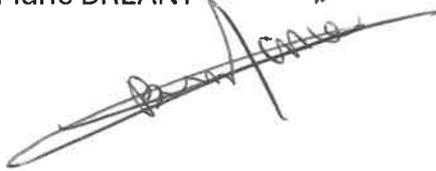
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de prolonger l'organisation de rythme scolaire pour les écoles maternelle Camille Claudel et élémentaires Jean-Loup Chrétien et Luc Ferry des communes déléguées de Fauville-en-Caux et Ricarville, à 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi à raison de 6 h de cours par jour,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Marie BREANT



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

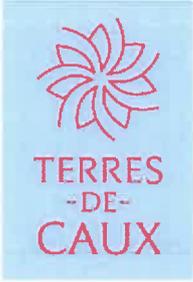
Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20240923-0893-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024

**24.09.23/78 ORGANISATION DU RYTHME SCOLAIRE :
RENOUVELLEMENT DE LA DEROGATION**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le seize septembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Maire BREANT

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 18	Absents : 13	Pouvoirs : 9
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie		
SINEAU PATRY Cécile	CAVELIER Stéphane	SINEAU PATRY Cécile
LAVENU Joëlle	LACHEVRE Gilbert	DUJARDIN Stéphane
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine	MYMVCHOD Corinne	COUSIN Sophie
LEPRON Dominique		
GREAUME Hervé	BLOND Éric	DELACROIX Bruno
	MICHEL Stéphane	LEDUN Christine
DUJARDIN Stéphane	MECHIN Jean-Michel	CRAQUELIN Paule
MABIRE Aurélie	LECARON Caroline	
LECARPENTIER Stéphane		
DAMBRY Frédéric	SALLO Sabrina	
	BELLENGER Laetitia	VASSE Jean-Marc
LEROY Bertrand	BUREL Lucie	
LEFEBVRE Joël		
GESLAIN Fabienne	DEMEILLERS Julie	GESLAIN Fabienne
BREANT Marie	CHEVALIER Romain	
	VIOLETTE Ghislaine	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20240923-0893-DE

LE ROY Bertrand

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 25/09/2024

Date de mise en ligne : 26/09/2024

Objet de la délibération : 24.09.23/79 - TRANSFERT DE PROPRIETE DE L'AFR FAUVILLE A EST A LA COMMUNE DE TERRES-DE-CAUX

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la dissolution de l'Association Foncière de Remembrement du plateau de Fauville Est,

Considérant la proposition de transfert de propriété des parcelles appartenant à l'association foncière de remembrement du plateau de Fauville Est à la commune de Terres-de-Caux,

Considérant que le transfert des parcelles se fait à titre gratuit,

Considérant les parcelles concernées :

Commune déléguée	Parcelle cadastrale	Surface
Sainte Marguerite sur Fauville	607 ZB 16	530 m ²
Saint Pierre Lavis	639 ZD 3	662 m ²
Fauville en Caux	258 ZI 6	2 960 M ²

Considérant que les parcelles concernées sont inscrites dans l'arrêté préfectoral afin de desservir des parcelles enclavées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

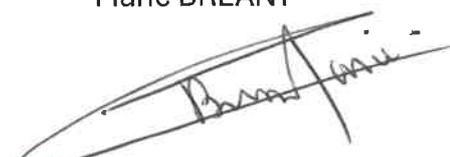
DECIDE de l'acquisition des parcelles ci-dessus référencées à titre gratuit ou à défaut à l'€ symbolique,

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches préalables et à signer tous actes relatifs à ces acquisitions,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires afférentes à la présente délibération.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Marie BREANT



1, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Le Maire,
Jean-Marc VASSE

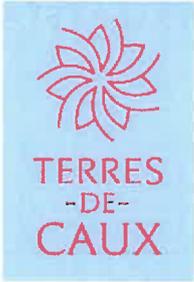


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20240923-0894-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024

**24.09.23/79 - TRANSFERT DE PROPRIETE DE L'AFR FAUVILLE A EST A LA
COMMUNE DE TERRES-DE-CAUX**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le seize septembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Marie BREANT

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 19	Absents : 12	Pouvoirs : 8
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie		
SINEAU PATRY Cécile	CAVELIER Stéphane	SINEAU PATRY Cécile
LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno CRAQUELIN Paule HUBY Pascal LEDUN Christine	LACHEVRE Gilbert	DUJARDIN Stéphane
LEPRON Dominique GREAUME Hervé	MYMVCHOD Corinne	COUSIN Sophie
DUJARDIN Stéphane	BLOND Éric MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel	DELACROIX Bruno LEDUN Christine CRAQUELIN Paule
MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane	LECARON Caroline	
DAMBRY Frédéric	SALLO Sabrina	
LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne	BELLENGER Laetitia BUREL Lucie	VASSE Jean-Marc
CHEVALIER Romain BREANT Marie	DEMEILLERS Julie Arrivé à 18h55	GESLAIN Fabienne
	<small>Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur</small> 076-200065845-20240923-0894-DE	
	<small>Accusé certifié exécutoire</small> VIOLETTE Ghislaine	LEROY Bertrand

Réception par le préfet : 26/09/2024

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 25/09/2024

Date de mise en ligne : 26/09/2024

Objet de la délibération : 24.09.23/80 RAPPORT D'ACTIVITE DE CAUX SEINE AGGLO 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Caux Seine Agglo,

Considérant le rapport d'activité 2023 présenté,

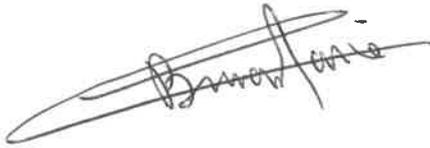
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité de Caux Seine Agglo pour l'année 2023 tel qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Marie BREANT



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

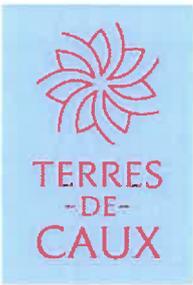
Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20240923-0895-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024



24.09.23/80 RAPPORT D'ACTIVITE DE CAUX SEINE AGGLO 2023

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le seize septembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Maire BREANT

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 19	Absents : 12	Pouvoirs : 9
VASSE Jean-Marc		
COUSIN Sophie		
	CAVELIER Stéphane	SINEAU PATRY Cécile
SINEAU PATRY Cécile	LACHEVRE Gilbert	DUJARDIN Stéphane
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine	MYMVCHOD Corinne	COUSIN Sophie
LEPRON Dominique	BLOND Éric	DELACROIX Bruno
GREAUME Hervé	MICHEL Stéphane	LEDUN Christine
	MECHIN Jean-Michel	CRAQUELIN Paule
DUJARDIN Stéphane	LECARON Caroline	
MABIRE Aurélie		
LECARPENTIER Stéphane	SALLO Sabrina	
DAMBRY Frédéric	BELLENGER Laetitia	VASSE Jean-Marc
	BUREL Lucie	
LEROY Bertrand		
LEFEBVRE Joël		
GESLAIN Fabienne	DEMEILLERS Julie	GESLAIN Fabienne
CHEVALIER Romain	Arrivé à 18h55	
BREANT Marie		
	VIOLETTE Ghislaine	LEROY Bertrand

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20240923-0895-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 25/09/2024

Date de mise en ligne : 26/09/2024

Objet de la délibération : **24.09.23/81 RAPPORT D'ACTIVITE DU SEVEDE 2023**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territorial,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine, notamment l'article 7-7,

Vu le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 relatif au rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés,

Considérant le rapport annuel 2023 présenté,

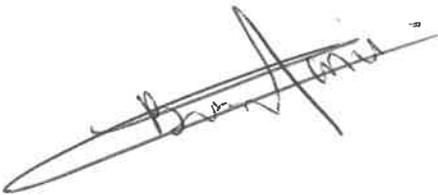
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'APPROUVER le rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2023 tel qu'annexé à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Marie BREANT



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

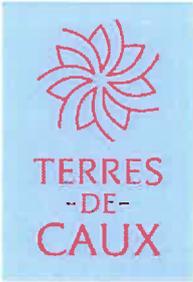
Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermouville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20240923-0896-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024



2024.09.23/81 RAPPORT D'ACTIVITE DU SEVEDE 2023

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le seize septembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Marie BREANT

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 19	Absents : 12	Pouvoirs : 9
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie SINEAU PATRY Cécile LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno CRAQUELIN Paule HUBY Pascal LEDUN Christine LEPRON Dominique GREAUME Hervé DUJARDIN Stéphane MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane DAMBRY Frédéric LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne CHEVALIER Romain BREANT Marie	CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert MYMVCHOD Corinne BLOND Éric MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel LECARON Caroline SALLO Sabrina BELLENGER Laetitia BUREL Lucie DEMEILLERS Julie <i>Arrivé à 18h55</i> VIOLETTE Ghislaine	SINEAU PATRY Cécile DUJARDIN Stéphane COUSIN Sophie DELACROIX Bruno LEDUN Christine CRAQUELIN Paule VASSE Jean-Marc GESLAIN Fabienne LEROY Bertrand

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20240923-0896-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 25/09/2024

Date de mise en ligne : 26/09/2024

Objet de la délibération : 24.09.23/82 – SDE 76 – AVP Eclairage Public – Route d’Héricourt – Mise à jour de la convention financière

Cécile SINEAU-PATRY ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet présenté par SDE76 référencé sous l’affaire EP-2021-0-76258-M4517 et désigné «Fauville en Caux- Route d’Héricourt» dont le montant prévisionnel s’élève à 36 587.29 € TTC pour lequel la commune participera à hauteur de 16 094.17 € TTC,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité des votants,

ADOpte le projet ci-dessus présenté,

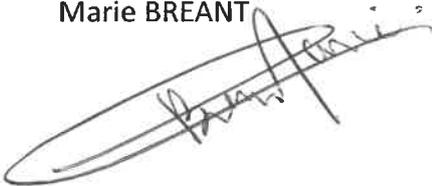
INSCRIT la dépense d’investissement au budget communal 2024 pour un montant de 16094.17 € TTC,

DEMANDE au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Marie BREANT



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

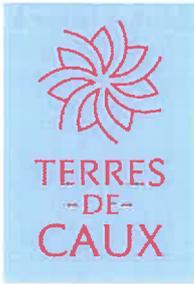
Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20240923-0897-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024



24.09.23/82 – SDE 76 – AVP Eclairage Public – Route d’Héricourt – Mise à jour de la convention financière

L’an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le seize septembre deux mil vingt-quatre, s’est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Marie BREANT

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 19	Absents : 12	Pouvoirs : 9
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie		SINEAU PATRY Cécile
SINEAU PATRY Cécile	CAVELIER Stéphane <i>Ne prend pas part au vote</i> LACHEVRE Gilbert	DUJARDIN Stéphane
LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno CRAQUELIN Paule HUBY Pascal LEDUN Christine	MYMVCHOD Corinne	COUSIN Sophie
LEPRON Dominique GREAUME Hervé	BLOND Éric MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel	DELACROIX Bruno LEDUN Christine CRAQUELIN Paule
DUJARDIN Stéphane	LECARON Caroline	
MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane	SALLO Sabrina	
DAMBRY Frédéric	BELLENGER Laetitia BUREL Lucie	VASSE Jean-Marc
LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne	DEMEILLERS Julie <i>Arrivé à 18h55</i>	GESLAIN Fabienne
CHEVALIER Romain BREANT Marie	VIOLETTE Ghislaine	LEROY Bertrand

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20240923-0897-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 25/09/2024

Date de mise en ligne : 26/09/2024

Objet de la délibération : 24.03.23/83 ADHESION À LA COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE (CPTS) D'YVETOT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) d'Yvetot, créée en date du 03 décembre 2021,

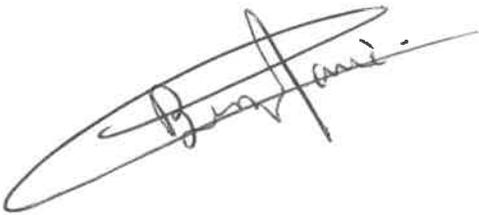
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) d'Yvetot,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Marie BREANT



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

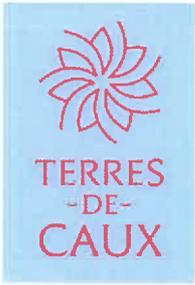
Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20240923-0898-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024



24.09.23/83 ADHESION À LA COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE (CPTS) D'YVETOT

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le seize septembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Marie BREANT

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 19	Absents : 12	Pouvoirs : 9
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie	CAVELIER Stéphane	SINEAU PATRY Cécile
SINEAU PATRY Cécile	LACHEVRE Gilbert	DUJARDIN Stéphane
LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno CRAQUELIN Paule HUBY Pascal LEDUN Christine	MYMVCHOD Corinne	COUSIN Sophie
LEPRON Dominique GREAUME Hervé	BLOND Éric MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel	DELACROIX Bruno LEDUN Christine CRAQUELIN Paule
DUJARDIN Stéphane	LECARON Caroline	
MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane	SALLO Sabrina	
DAMBRY Frédéric	BELLENGER Laetitia BUREL Lucie	VASSE Jean-Marc
LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne	DEMEILLERS Julie	GESLAIN Fabienne
CHEVALIER Romain BREANT Marie	Arrivé à 18h55 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 076-200065845-20240923-0898-DE	
	VIOLETTE Ghislaine Accusé certifié exécutoire	LEROY Bertrand

Réception par le préfet : 26/09/2024

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 25/09/2024

Date de mise en ligne : 26/09/2024

**Objet de la délibération : 24.09.23/84 CSA: CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE
POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU PARC**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les travaux de réfection de voirie de la Rue du Parc et notamment la phase 1,

Vu la convention entre la commune de Terres-de-Caux et Caux Seine Agglo, relative à la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réfection de la rue du Parc,

Vu la délibération du conseil communautaire n°D130/06-24,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de conclure une convention avec Caux Seine Agglo pour la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux de réfection de la voirie Rue du Parc,

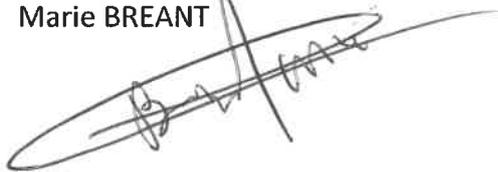
FIXE le périmètre de la DMO conformément au plan annexé à la présente,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune de Terres-de-Caux et Caux Seine Agglo pour une durée de 1 an à compter de sa signature,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Marie BREANT



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

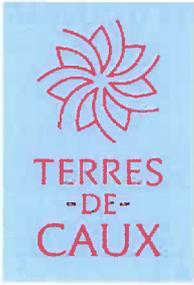
Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20240923-0899-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024



**24.09.23/84 CSA: CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE
POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU PARC**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le seize septembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Marie BREANT

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 19	Absents : 12	Pouvoirs : 9
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie	CAVELIER Stéphane	SINEAU PATRY Cécile
SINEAU PATRY Cécile	LACHEVRE Gilbert	DUJARDIN Stéphane
LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno CRAQUELIN Paule HUBY Pascal LEDUN Christine	MYMVCHOD Corinne	COUSIN Sophie
LEPRON Dominique GREAUME Hervé	BLOND Éric MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel	DELACROIX Bruno LEDUN Christine CRAQUELIN Paule
DUJARDIN Stéphane	LECARON Caroline	
MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane	SALLO Sabrina	
DAMBRY Frédéric	BELLENGER Laetitia BUREL Lucie	VASSE Jean-Marc
LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne	DEMEILLERS Julie	GESLAIN Fabienne
CHEVALIER Romain BREANT Marie	Arrivé à 18h55 VIOLETTE Ghislaine	LÉROY Bertrand

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20240923-0899-DE

Réception par le préfet : 26/09/2024

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 25/09/2024

Date de mise en ligne : 26/09/2024

Objet de la délibération : 24.09.23/85 CONVENTIONS ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°3.4.3 votée le 12 octobre 2020, statuant sur le reversement au CCAS des financements des missions d'accueil des jeunes enfants et le relais assistantes maternelles,

Vu la délibération n°3.5.2 du 18 septembre 2023, approuvant la signature de trois conventions de partenariat entre les trois budgets du CCAS et le budget principal de la Commune de Terres-de-Caux pour l'année 2023.

Considérant, l'arrivée à échéance de ses conventions,

Considérant que le **Centre Communal d'Action Sociale** de Terres de Caux développe ses activités en matière :

1. d'action sociale en faveur des personnes en difficultés
2. de logement et plus particulièrement pour les personnes âgées par la gestion de deux résidences
3. de développement de ses activités de cohésion sociale
4. d'action familiale pour le service public d'accueil des jeunes enfants et le Relais Assistantes Maternelles sur le territoire de la **Commune** de Terres de Caux qui lui apporte son soutien en moyens humains, techniques et financiers.

Considérant que les missions du CCAS sont réparties au sein de trois budgets différents, et qu'il convient d'identifier les échanges entre chacun de ces budgets et celui de la Commune de Terres de Caux de façon indépendante,

Vu les projets de conventions

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de conclure les trois conventions de partenariat suivantes :

Convention n°1 entre le budget principal du CCAS soumis à la M57 et la Commune

Convention n°2 entre le budget annexe de la Résidence Autonomie Michèle Pierrot M22 et la Commune

Convention n°3 entre le budget annexe de la Résidence Autonomie de la Cour Souveraine M22 et la Commune

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions d'objectifs et de moyens entre la Commune de Terres de Caux et le Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Marie BREANT



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20240923-0900-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024

24.09.23/85 CONVENTIONS ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le seize septembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Marie BREANT

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 19	Absents : 12	Pouvoirs : 9
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie	CAVELIER Stéphane	SINEAU PATRY Cécile
SINEAU PATRY Cécile	LACHEVRE Gilbert	DUJARDIN Stéphane
LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno CRAQUELIN Paule HUBY Pascal LEDUN Christine	MYMVCHOD Corinne	COUSIN Sophie
LEPRON Dominique GREAUME Hervé	BLOND Éric MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel	DELACROIX Bruno LEDUN Christine CRAQUELIN Paule
DUJARDIN Stéphane	LECARON Caroline	
MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane	SALLO Sabrina	
DAMBRY Frédéric	BELLENGER Laetitia BUREL Lucie	VASSE Jean-Marc
LÉROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne	DEMEILLERS Julie <i>Arrivé à 18h55</i>	GESLAIN Fabienne
CHEVALIER Romain BREANT Marie	VIOLETTE Ghislaine	LÉROY Bertrand

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20240923-0900-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 25/09/2024

Date de mise en ligne : 26/09/2024

Objet de la délibération : 24.09.23/86 ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'arrêté préfectoral du 08/07/2021 finalisant la répartition des actifs et des passifs entre les communes de l'ex-Communauté de Communes Cœur de Caux,

Considérant que les écritures comptables liées à la dissolution ont été passées sur le budget de Terres de Caux en 2022, et que les restes à recouvrer de l'ex-Communauté de Communes Cœur de Caux ont donc été réintégrés conformément au protocole rectificatif de dissolution,

Considérant que le recouvrement de ces restes à recouvrer est définitivement compromis et leur apurement ne peut s'effectuer que par admission en non-valeur,

Considérant que le protocole de dissolution a prévu d'abonder la part de résultat de fonctionnement dévolu à chaque commune à hauteur des restes reçus (art 2 du protocole annexé à l'arrêté préfectoral). La commune de Terres de Caux a perçu une compensation par abondement de résultat de fonctionnement pour 28 105,72 €.

Considérant la liste des créances à admettre en non-valeur, pour la somme de 19 176,54 € à inscrire au compte 6541,

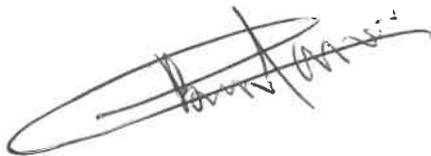
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'admettre lesdits titres pour une valeur totale de 19 176,54 € en non-valeur, sur l'article 6541 du budget principal de Terres de Caux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Marie BREANT



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

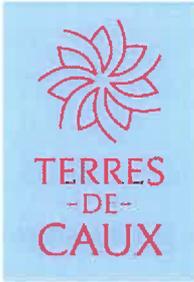
Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20240923-0901-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024



24.09.23/86 ADMISSION EN NON-VALEUR

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le seize septembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Marie BREANT

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 19	Absents : 12	Pouvoirs : 9
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie		
SINEAU PATRY Cécile	CAVELIER Stéphane	SINEAU PATRY Cécile
LAVENU Joëlle	LACHEVRE Gilbert	DUJARDIN Stéphane
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine	MYMVCHOD Corinne	COUSIN Sophie
LEPRON Dominique		
GREAUME Hervé	BLOND Éric	DELACROIX Bruno
	MICHEL Stéphane	LEDUN Christine
DUJARDIN Stéphane	MECHIN Jean-Michel	CRAQUELIN Paule
MABIRE Aurélie	LECARON Caroline	
LECARPENTIER Stéphane		
DAMBRY Frédéric	SALLO Sabrina	
	BELLENGER Laetitia	VASSE Jean-Marc
LEROY Bertrand	BUREL Lucie	
LEFEBVRE Joël		
GESLAIN Fabienne	DEMEILLERS Julie	GESLAIN Fabienne
CHEVALIER Romain	Arrivé à 18h55	
BREANT Marie		
	VIOLETTE Ghislaine	LE ROY Bertrand

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20240923-0901-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 25/09/2024

Date de mise en ligne : 26/09/2024

Objet de la délibération : 24.09.23/87 CONVENTION DE MECENAT - AMEX

Le Conseil Municipal,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu La loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,

Vu le projet de convention de financement présent en annexe,

Considérant la volonté de la commune de Terres-de-Caux de poursuivre la restauration des Églises du territoire,

Considérant la nécessité de rechercher des mécènes pour financer la restauration des Églises,

Considérant la proposition de mécénat de l'entreprise AMEX à hauteur de 42 000 €,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de conclure la convention de mécénat avec l'entreprise AMEX,

AUTORISE Monsieur le Maire de signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Marie BREANT



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

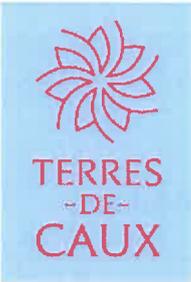
Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20240923-0902-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024

**24.09.23/87 CONVENTION DE MECENAT - AMEX**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le seize septembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Marie BREANT

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 19	Absents : 12	Pouvoirs : 9
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie		
SINEAU PATRY Cécile	CAVELIER Stéphane	SINEAU PATRY Cécile
LAVENU Joëlle	LACHEVRE Gilbert	DUJARDIN Stéphane
DELACROIX Bruno CRAQUELIN Paule HUBY Pascal LEDUN Christine		
LEPRON Dominique GREAUME Hervé	MYMVCHOD Corinne	COUSIN Sophie
	BLOND Éric MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel	DELACROIX Bruno LEDUN Christine CRAQUELIN Paule
DUJARDIN Stéphane	LECARON Caroline	
MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane		
DAMBRY Frédéric	SALLO Sabrina	
	BELLENGER Laetitia BUREL Lucie	VASSE Jean-Marc
LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne		
CHEVALIER Romain BREANT Marie	DEMEILLERS Julie <i>Arrivé à 18h55</i>	GESLAIN Fabienne
	VIOLETTE Ghislaine	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20240923-0902-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 25/09/2024

Date de mise en ligne : 26/09/2024

Objet de la délibération : 24.09.23/88 BUDGET PRINCIPAL TERRES DE CAUX : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal,

Vu le vote du budget primitif 2024 en date du 8/04/2024,
Considérant l'adoption des admissions en non-valeur,
Considérant les ajustements budgétaires nécessaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

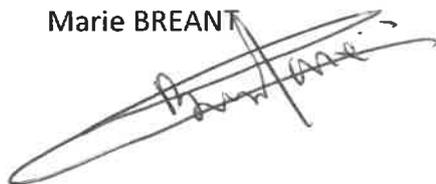
DECIDE de modifier les crédits budgétaires comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>
6541 (65) : Créances admises en non-valeur - 01	20 000,00	73111 (731) : Impôts directs locaux - 01	10 000,00
65811 (65) : Droits d'utilisation – informatique en nuage - 020	-2 500,00	74111 (74) : Dotation forfaitaire des communes - 01	105 000,00
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance - 01	2 500,00	741121 (74) : Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes - 01	-100 000,00
		773 (77) : Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale - 01	5 000,00
Total dépenses :	20 000,00	Total recettes :	20 000,00
Total Dépenses	20 000,00	Total Recettes	20 000,00

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Marie BREANT



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

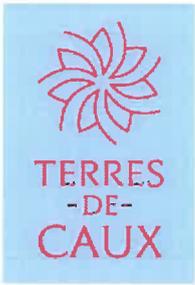
Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20240923-0903-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024



24.09.23/88 BUDGET PRINCIPAL TERRES DE CAUX : DECISION MODIFICATIVE N°1

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le seize septembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Marie BREANT

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 19	Absents : 12	Pouvoirs : 9
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie	CAVELIER Stéphane	SINEAU PATRY Cécile
SINEAU PATRY Cécile	LACHEVRE Gilbert	DUJARDIN Stéphane
LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno CRAQUELIN Paule HUBY Pascal LEDUN Christine	MYMVCHOD Corinne	COUSIN Sophie
LEPRON Dominique GREAUME Hervé	BLOND Éric MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel	DELACROIX Bruno LEDUN Christine CRAQUELIN Paule
DUJARDIN Stéphane	LECARON Caroline	
MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane	SALLO Sabrina	
DAMBRY Frédéric	BELLENGER Laetitia BUREL Lucie	VASSE Jean-Marc
LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne	DEMEILLERS Julie <i>Arrivé à 18h55</i>	GESLAIN Fabienne
CHEVALIER Romain BREANT Marie	VIOLETTE Ghislaine	LEROY Bertrand

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20240923-0903-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 25/09/2024

Date de mise en ligne : 26/09/2024

Le Conseil Municipal,

Vu le vote du budget primitif 2024 en date du 8/04/2024,

Considérant que 2 prêts sur la Gendarmerie ont été contractés auprès de la Banque des Territoires, avec un taux d'emprunt égal au taux du livret A + 1 point,

Considérant que le taux du livret A est passé à 3 % au 1^{er}/02/2023, alors qu'il était de 1% au 1^{er}/02/2022 et de 2% au 1^{er}/08/2022,

Considérant que conformément aux contrats de prêts, les changements de taux s'effectuent au 1^{er} mars de chaque année,

Considérant que les nouveaux échéanciers édités par la Banque des territoires affichent à partir du 1^{er} mars 2024, un taux d'intérêt à 4 % au lieu de 2 % pour le premier prêt, et de 3,53 % au lieu de 1,53 % pour le second prêt,

Considérant qu'il est nécessaire d'augmenter les crédits pour le paiement des intérêts d'emprunt,

Considérant que le budget de fonctionnement 2024 a été présenté avec un excédent de 236 734,00 €

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits de fonctionnement pour ce qui relève des frais de maintenance et des taxes foncières sous-estimées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 22 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS,

DECIDE de modifier les crédits budgétaires comme suit :

FUNCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
6156 (011) : Maintenance	5 000,00		
63512 (011) : Taxes foncières	7 000,00		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	30 000,00		
66112 (66) : Intérêts - Rattachement des ICNE	27 000,00		
Total dépenses :	69 000,00	Total recettes :	0,00

Total Dépenses	69 000,00	Total Recettes	0,00
-----------------------	------------------	-----------------------	-------------

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Marie BREANT



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

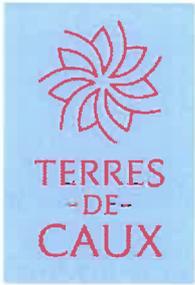
Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20240923-0904-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024



24.09.23/89 BUDGET ANNEXE GENDARMERIE : DECISION MODIFICATIVE N°1

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le seize septembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Marie BREANT

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 19	Absents : 12	Pouvoirs : 9
VASSE Jean-Marc		
COUSIN Sophie		
SINEAU PATRY Cécile	CAVELIER Stéphane	SINEAU PATRY Cécile
LAVENU Joëlle	LACHEVRE Gilbert	DUJARDIN Stéphane
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine	MYMVCHOD Corinne	COUSIN Sophie
LEPRON Dominique		
GREAUME Hervé	BLOND Éric	DELACROIX Bruno
	MICHEL Stéphane	LEDUN Christine
	MECHIN Jean-Michel	CRAQUELIN Paule
DUJARDIN Stéphane	LECARON Caroline	
MABIRE Aurélie		
LECARPENTIER Stéphane	SALLO Sabrina	
DAMBRY Frédéric	BELLENGER Laetitia	VASSE Jean-Marc
	BUREL Lucie	
LEROY Bertrand		
LEFEBVRE Joël		
GESLAIN Fabienne	DEMEILLERS Julie	GESLAIN Fabienne
CHEVALIER Romain	Arrivé à 18h55	
BREANT Marie		
	VIOLETTE Ghislaine	LEROY Bertrand

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20240923-0904-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 25/09/2024

Date de mise en ligne : 26/09/2024

Objet de la délibération : 24.09.23/90 BUDGET ANNEXE LES LONDES : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal,

Vu le vote du budget primitif 2024 en date du 8/04/2024,

Considérant une correction des reports de résultat 2023 sur les sections de fonctionnement et d'investissement pour 1 074,72 €,

Considérant les ajustements sur les comptes d'opérations d'ordres, liées à la spécificité d'un budget de lotissement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de modifier les crédits budgétaires comme suit :

FONCTIONNEMENT

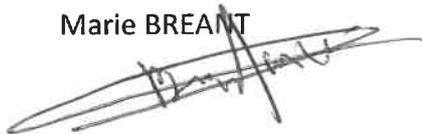
Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
002 (002) : Déficit de fonctionnement reporté	1 074,72	71355 (042) : Variation des stocks de terrains aménagés	-1 074,72
7133 (042) : Variation des en-cours de production de biens	-1 074,72		
71355 (042) : Variation des stocks de terrains aménagés	-1 074,72		
Total dépenses :	-1 074,72	Total recettes :	-1 074,72

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
001 (001) : Déficit d'investissement reporté	-1 074,72	3351 (040) : Terrains	-1 074,72
3555 (040) : Terrains aménagés	-1 074,72	3555 (040) : Terrains aménagés	-1 074,72
Total dépenses :	-2 149,44	Total recettes :	-2 149,44
Total Dépenses	-3 224,16	Total Recettes	-3 224,16

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Marie BREANT



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

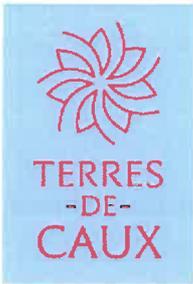
Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20240923-0905-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024



24.09.23/90 BUDGET ANNEXE LES LONDES : DECISION MODIFICATIVE N°1

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le seize septembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Marie BREANT

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 19	Absents : 12	Pouvoirs : 9
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie		
SINEAU PATRY Cécile	CAVELIER Stéphane	SINEAU PATRY Cécile
LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno CRAQUELIN Paule HUBY Pascal LEDUN Christine	LACHEVRE Gilbert	DUJARDIN Stéphane
LEPRON Dominique GREAUME Hervé	MYMVCHOD Corinne	COUSIN Sophie
DUJARDIN Stéphane	BLOND Éric MICHEL Stéphane MECHIN Jean-Michel	DELACROIX Bruno LEDUN Christine CRAQUELIN Paule
MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane	LECARON Caroline	
DAMBRY Frédéric	SALLO Sabrina	
LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne	BELLENGER Laetitia BUREL Lucie	VASSE Jean-Marc
CHEVALIER Romain BREANT Marie	DEMEILLERS Julie <i>Arrivé à 18h55</i>	GESLAIN Fabienne
	VIOLETTE Ghislaine	LEROY Bertrand

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20240923-0905-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 25/09/2024

Date de mise en ligne : 26/09/2024